

Charte d'AGAThE

PRÉAMBULE

La présente Charte répond au vœu du comité de faire d'AGAThE une association pleinement responsable, bienveillante et humaniste, engagée dans le sens de l'épanouissement personnel et professionnel. Déclaration d'intentions porteuses de nos valeurs, notre charte oriente nos engagements auprès de nos membres, collaborateur.ice.s, thérapeutes, le public cible (les enfants et leurs familles) et les partenaires. Elle exprime notre culture, notre philosophie et le sens de notre action.

Les collaborateur.ice.s regroupent l'ensemble des personnes, engagés par AGAThE ou associés aux activités d'AGAThE: logopédistes, psychomotricien.ne.s, ergothérapeutes, physiothérapeutes, psychologues, travailleurs sociaux, etc.

La présente charte se décline en **4 éléments** :

Une charte des valeurs :

- ***Intention***: Guide et inspire toute personne participant au développement d'AGAThE.
- ***Destinataires*** : Les membres de l'association ou du comité, les collaborateur.ice.s dont notamment les thérapeutes, les partenaires mais aussi les patients (familles et enfants).
- ***Format et utilisation*** : La charte des valeurs se veut visuelle, facilement accessible. Elle pourrait dans un second temps être illustrée de façon à être encore plus intelligible et nourrissante pour les enfants et leurs familles. Elle est affichée dans les espaces du Centre en plus de figurer sur les documents institutionnels de l'association y inclus le site internet. Elle est annexée à tout contrat de travail et/ou convention de partenariat.

Une charte éthique :

- ***Intention*** : Opérationnalise les valeurs d'AGAThE. Guide et engage toute personne agissant au nom d'AGAThE dans le cadre de ses activités et en premier lieu ses collaborateur.ice.s.
- ***Destinataires*** : Les membres de l'association et du comité, les collaborateur.ice.s et notamment les coordinateurs et l'ensemble des thérapeutes.
- ***Format et utilisation*** : Elle est accessible sur le site internet de l'association ; mise à disposition de toute personne participant aux activités d'AGAThE ; elle est annexée à tout contrat de travail et/ou convention de partenariat.

Une charte de déontologie :

- **Intention:** Décline en engagement la charte éthique. Engage formellement les collaborateurs.ices d'AGAThE et en premier lieu les thérapeutes.
- **Destinataires :** Les professionnels travaillant au Centre sont tenus au respect de la charte de déontologie d'AGAThE. La présente charte ne saurait déroger aux règles déontologiques en vigueur dans chacune des disciplines appelée à intervenir dans le cadre de l'accompagnement thérapeutique.
- **Format et utilisation :** C'est un document obligatoirement signé par chaque professionnel, annexé à son contrat de travail et/ou la convention de partenariat, dont il fait intégralement partie.

Une charte de fonctionnement du Centre :

- **Intention:** Régi le fonctionnement des activités d'AGAThE, tant au niveau du Centre que des activités extra-muros et engage toute personne agissant dans le cadre de ses activités.
- **Destinataires :** Les professionnels travaillant au Centre sont tenus au respect de la charte de fonctionnement d'AGAThE.
- **Format et utilisation :** C'est un document obligatoirement signé par chaque professionnel, annexé à son contrat de travail et/ou la convention de partenariat, dont il fait intégralement partie.

	Engage	Vis- à-vis de
Charte des valeurs	<i>Tout le monde.</i>	<i>Toute le monde.</i>
Charte éthique	<i>AGAThE et son équipe.</i>	<i>Toute le monde.</i>
Charte déontologique	<i>Les professionnels du Centre.</i>	<i>Enfants et leurs familles ; AGAThE.</i>
Charte de fonctionnement	<i>Agathe et son équipe, mais aussi sur certains points toutes les personnes qui fréquentent le Centre AGAThE, dont les enfants et les familles.</i>	<i>Toute le monde et en premier lieu l'équipe qui fait fonctionner le Centre.</i>

Charte des valeurs

Conformément à l'article 2 des Statuts régissant l'association, AGAThE poursuit ses buts sur la base des valeurs suivantes, articulées autour de quatre piliers interdépendants :

AGAThE cultive le développement de relations harmonieuses

Soin aux/des autres

Qualité de la relation humaine : la relation est au cœur de toutes les interactions ; elle est empathique, optimiste et compassionnelle.

Climat de confiance : Chacun.e a l'opportunité d'évoluer dans un espace de sécurité émotionnelle et affective, dans le cadre de relations stables et saines, favorisant l'autonomie.

Transparence et confidentialité : Chacun.e a accès à une information transparente, dans le respect de la confidentialité.

Échanges bienveillants : Chacun.e est invité.e à écouter l'autre afin de permettre une compréhension mutuelle, des échanges constructifs et une communication respectueuse.

AGAThE cultive l'attention à soi

Soin à/de soi

Respect de l'identité : Chacun.e est considéré.e dans son humanité, en considérant son histoire personnelle, ses besoins et capacités.

Bienveillance : Chacun.e est traité avec bienveillance et est invité à être bienveillant envers soi-même et les autres.

Authenticité et sincérité : Chacun.e peut être pleinement lui-même, en partageant ses aspirations profondes mais aussi ses limites.

Adaptation des expériences : Chacun.e bénéficie d'une expérience personnalisée, en fonction de ses besoins et capacités.

Optimisme : Confiance.

Sens

AGAThE cultive la qualité et la bonne gouvernance

Le soin au bien commun

Des espaces d'exploration pour tous les acteurs, favorisant l'innovation dans le respect des standards de soin.

Une conscience personnelle et déontologique garantissant une éthique de l'action et le professionnalisme.

Une organisation apprenante, favorisant le développement du plein potentiel de chacun.e et son autonomie, par un apprentissage continu, basé sur la ré-évaluation et la co-évolution.

Une gouvernance participative ancrée dans la collégialité et au service de la collaboration.

AGAThE cultive sa responsabilité envers la société

Le soin à la société

Des espaces ouverts sur la société et le monde, cultivant le plurilinguisme et le multiculturalisme.

Des espaces accessibles et inclusifs, favorisant la non-discrimination, l'égalité de traitement et l'équité.

Une association redevable, responsable, transparente et communicant avec authenticité, respect et humilité.

Un modèle économique fondé sur les principes de l'Économie Sociale et Solidaire.

Des espaces et des modalités de travail respectueux de l'environnement.

Charte éthique d'AGAThE

Les activités d'AGAThE, qu'elles soient intra ou extra-muros doivent aller de pair avec le respect des valeurs éthiques. Notre engagement envers vous, vos proches et l'ensemble de nos partenaires repose sur les valeurs contenues dans notre charte.

Ces valeurs communes fondamentales sont déclinées en fondements éthiques opérationnels basés sur l'humanisme ; la bienveillance et l'optimisme ; le partenariat et l'autonomisation ; la qualité et la responsabilité ; et l'apprenance. Chacune d'elles et toutes ensemble guident nos pratiques ainsi que le développement de nos prestations pour les enfants et leurs familles. Elles complètent les dispositifs réglementaires et légaux en vigueur. Ainsi, au travers des valeurs déclinées, nous nous engageons aux éléments suivants :

Humanisme

1. Les enfants et leurs familles sont pris en charge par une équipe animée d'un esprit humaniste, basé sur la dignité et le respect des droits humains dont l'outil fondamental est la circulation de la parole. Ceci implique le respect de l'enfant et de ses parents ou représentant.e.s légaux en tant que personne, en considération de leur réalité. L'équipe est particulièrement attentive au soulagement de la souffrance et au développement du bien-être.
2. Les enfants et leurs familles sont accueillis dans un esprit favorisant une vision holistique de leur problématique, à savoir une prise en compte des dimensions bio-psycho-socio-thérapeutiques. C'est dans ce contexte qu'ils reçoivent une prise en charge et un accompagnement personnalisé qui tiennent compte de ses dimensions biologiques, psychiques, culturelles, sociales, environnementales et spirituelles.
3. Les enfants et leurs familles ont le droit à l'égalité de traitement quel que soit leur sexe, âge, origine, croyance, état de santé, orientation sexuelle, situation personnelle ou encore statut social. L'équipe contribue à réduire les inégalités sociales de santé.
4. Toute personne impliquée dans les activités d'AGAThE inscrit ses actions dans le cadre de la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et de toute forme de violation de l'intégrité dans le sens d'une tolérance zéro. AGAThE pratique une culture de vigilance et de transparence, tant au niveau du recrutement et de la sélection de ses collaborateur.ice.s. que dans l'ensemble de ses activités.

Bienveillance et optimisme

5. L'équipe accueille l'enfant et sa famille dans un espace de soins à dimension humaine, lieu de traitement qui respecte la sphère individuelle et garantit la sécurité émotionnelle. L'équipe cultive l'hospitalité en faisant preuve de bienveillance, de cordialité et d'ouverture dans la manière d'accueillir et de se mettre en relation avec les enfants et leurs familles. Il en est de même dans toutes les relations au sein de l'équipe et avec les différents intervenants extérieurs, en premier lieu les partenaires. Elle prend le temps d'écouter et de comprendre pour s'adapter au mieux aux besoins et capacités de chacun.e.
6. L'équipe travaille pour reconnaître et soulager la souffrance, mobiliser et renforcer les ressources de chacun.e, développer de nouvelles capacités et ainsi favoriser une vie épanouie dans la communauté.

Partenariat et autonomie

7. L'intérêt des enfants est pris en compte en leur permettant d'être véritablement des acteurs et non pas seulement des bénéficiaires.
8. Les familles sont également prises en compte et associées à la démarche en tant qu'élément indispensable à la réussite de l'accompagnement. Ainsi, la démarche est participative. Elle se construit avec et est centrée sur la personne et son entourage. La famille est informée de manière compréhensible. Elle est encouragée à participer à toutes les décisions concernant son enfant. Sa volonté est respectée dans les limites de la protection de l'enfant.
9. L'équipe accompagne aussi la famille de l'enfant dans un esprit de soutien et de partenariat. Elle s'engage à ne pas usurper la responsabilité parentale. L'équipe recherche avec tous les acteurs, y compris les familles, les solutions les plus respectueuses, surtout lorsqu'elle est confrontée à des situations complexes et aux dilemmes.
10. Étant donné que l'accompagnement thérapeutique d'AGAThE s'étale sur un temps limité dans la vie de l'enfant, l'équipe s'engage à tenir compte de ce qui s'est passé en amont de la prise en charge ainsi que des possibilités d'insertion de l'enfant en aval, lors de sa « sortie » du Centre. Ceci implique des prises de contact avec les différents intervenants professionnels et l'entourage de l'enfant.
11. L'équipe met en place des conditions favorables pour développer une relation thérapeutique, en valorisant la communication, la confiance mutuelle, la solidarité et l'empathie comme moteurs de cette relation, tant avec les enfants et leurs familles qu'au sein du réseau professionnel.
12. Les intervenants au sein de l'équipe interdisciplinaire travaillent en étroite collaboration, assument leurs responsabilités propres et respectent le champ de compétence des autres intervenants thérapeutiques. Ils encouragent par ailleurs les liens et la collaboration avec l'ensemble des intervenants du réseau du patient dans le respect et la complémentarité des disciplines thérapeutiques.

Qualité et Responsabilité

13. L'équipe est pluridisciplinaire dans les secteurs d'interventions thérapeutiques, sociales, administratives et de maintenance. À partir de là, elle s'emploie à élaborer et réaliser un projet partagé et cohérent afin d'offrir un environnement sécurisant propice à l'évolution de l'enfant et à la stabilité émotionnelle de sa famille. Cette cohérence se veut être le fruit d'un équilibre dynamique en évolution qui reste ouvert sur l'extérieur et qui refuse un quelconque dogmatisme idéologique ou théorique.
14. L'équipe développe un accompagnement professionnel coordonnant de manière adéquate les prestations (logopédie, psychomotricité, ergothérapie, physiothérapie, etc.).
15. L'équipe respecte les droits des enfants et de leurs familles, dont le droit à l'information, à l'accès au dossier médical, au consentement libre et éclairé. L'équipe donne les informations nécessaires sur l'accompagnement thérapeutique envisagé et son suivi, afin que la famille puisse poser des questions et s'impliquer avec confiance dans le projet. L'équipe veille à ce que toutes les informations recueillies dans le cadre de la relation thérapeutique soient traitées de manière confidentielle, en vertu des règles de protection des données.
16. Chaque membre de l'équipe s'engage à respecter la notion fondamentale du secret professionnel. La nature particulière d'un fonctionnement en équipe impose une réflexion constante sur la notion de secret partagé.

17. L'équipe est consciente de sa responsabilité envers la collectivité et la population pour ce qui est du vivre ensemble et du bien commun. Elle assure l'utilisation adéquate, efficace et efficiente des ressources à disposition dans le respect du développement durable.
18. La qualité est évaluée en continu. L'équipe évalue les prestations en tenant compte de l'avis des enfants, de leurs familles, des collaborateurs ainsi que des partenaires.
19. En cas de difficultés, un espace d'écoute est offert afin que chacun.e ait la possibilité d'exprimer des difficultés rencontrées lors de son passage à AGAThE.

Apprenance et co-évolution

20. Les membres de l'équipe n'ont pas d'obligation de résultat au sens thérapeutique du terme mais sont tenus d'offrir aux enfants l'accompagnement le plus approprié. Pour cela, ils mettront tout en œuvre pour rechercher à l'extérieur du Centre une formation spécifique afin de prendre en compte les développements récents des connaissances et recherches dans les différents secteurs.
21. Chaque membre de l'équipe thérapeutique, conscient de l'impact que peut avoir le fonctionnement psychique de ses patients sur ses propres émotions, pensées, sentiments et comportements, veillera à entreprendre différentes démarches individuelles et collectives dans le but d'augmenter sa capacité de neutralité. Ceci implique entre autres des échanges authentiques avec les autres membres de l'équipe et des supervisions.
22. L'équipe thérapeutique pratique un regard critique face aux attitudes et aux pratiques, une remise en question constante et une démarche d'évaluation dans une logique de coévolution.
23. AGAThE veille à ce que ses collaborateurs soient au bénéfice d'une formation en adéquation avec leur fonction et puissent continuer à se former aux meilleures pratiques, afin de répondre aux exigences de l'évolution des soins. L'association privilégie le désir à la nécessité d'apprendre, et œuvre pour la promotion des talents et la valorisation des qualités humaines.
24. AGAThE assure un rôle de formateur en tant que terrain de formation. Cela repose sur deux composantes :
 - Un espace ouvert à de jeunes professionnels diplômés, lesquels pratiquent pendant 2 années sous supervision pour obtenir leur accréditation ou droit de pratique indépendant.
 - Un espace ouvert à des jeunes stagiaires, qui pendant plusieurs mois sont encadrés par un praticien formateur.
25. AGAThE propose des processus continus de partage de l'expérience, d'acquisition de compétences et d'adaptation à un environnement de travail évolutif.

CHARTE DE DEONTOLOGIE

Les fondements éthiques énoncés ci-dessus découlent des **devoirs et des droits applicables à l'ensemble des intervenant.e.s d'AGAThE**. Cette charte est destinée aux thérapeutes et vise à protéger tant les enfants et leurs familles que les professionnels eux-mêmes. Elle veut inciter le professionnel à réfléchir à la dimension éthique propre à son activité quel que soit le cadre ou le mode d'exercice de cette activité, ainsi qu'à sa responsabilité envers autrui.

Chaque thérapeute, logopédistes, psychomotricien.ne.s, ergothérapeutes, physiothérapeutes, psychologues, etc. est tenu au respect du code de déontologie propre à sa profession. La présente Charte ne saurait déroger aux règles déontologiques en vigueur dans chacune des disciplines appelées à intervenir dans le cadre de l'accompagnement thérapeutique.

Chaque professionnel intervenant s'engage par sa signature à respecter cette charte de déontologie. Elle est annexée à son contrat de travail et/ou la convention de partenariat qui la lie à AGAThE dont elle fait intégralement partie.

Respect de la mission et des valeurs et principes d'action d'AGAThE

- Je me conforme aux valeurs et principes éthiques d'AGAThE dans toutes mes activités au sein de l'association et dans toute mes relations (hiérarchiques, fonctionnelles ou thérapeutiques).
- Je m'engage à respecter les règles de fonctionnement d'AGAThE et à contribuer de manière positive et constructive à leur évolution.

Respect des dispositions propres à chaque discipline thérapeutique

- Je m'engage à respecter les lois et dispositions fédérales et cantonales sur la santé publique qui régissent les disciplines thérapeutiques en relation avec les médecines complémentaires et alternatives.
- J'accomplis mes devoirs professionnels avec intégrité et loyauté, dans le respect des règles déontologiques en vigueur dans ma discipline thérapeutique.
- Je m'engage à n'appliquer que les méthodes thérapeutiques et les techniques pour lesquelles j'ai été formé et jugé apte à pratiquer.
- Je m'engage à afficher de façon visible mes diplômes et autorisations de pratiquer attestant de mes compétences.
- J'informe mon patient, avant le début du traitement, sur les coûts de mon intervention, les éventuelles prestations des assurances, les modalités de paiement, etc.

Respect du droit de la personne

- Je reconnais comme obligation fondamentale le respect des droits de l'Homme et des droits de l'enfant.
- J'exerce mon activité dans le respect physique et mental de la personne, avec humanité, honnêteté et sans discrimination.
- Je fixe comme objectif principal de mon activité thérapeutique la protection de la santé et le développement du bien-être de mon patient. Je reconnais l'intérêt de mon patient comme prioritaire.
- Je suis conscient de la dissymétrie possible dans la relation thérapeute/ patient et m'interdit, par conséquent, tout prosélytisme, abus de pouvoir ou d'influence dans quelque domaine que ce soit (financier, émotionnel, sexuel, religieux, politique, idéologique, etc.).

- Je m'engage à informer clairement l'enfant et sa famille sur les caractéristiques et les limites des techniques utilisées. En aucune manière je ne porte atteinte au libre choix de la famille de consulter un autre professionnel de la santé.
- Je requière le consentement préalable du représentant légal de l'enfant avant chaque intervention d'ordre physique ayant une intention thérapeutique.
- Je m'engage à participer activement à la politique de tolérance zéro envers toute forme d'abus sexuel, de maltraitance ou de violation de l'intégrité.
- Je m'engage à rester vigilant.e et à considérer que la prévention de toute forme d'abus fait partie intégrante de mon contrat de travail.

Compétences professionnelles

- J'exerce mon activité professionnelle en mon âme et conscience.
- J'accepte seulement une intervention si je sais que j'ai les compétences requises. Dans le cas contraire, je réoriente l'enfant et ses représentants légaux vers un confrère.
- Je m'engage à préserver et à développer mes propres connaissances en accomplissant régulièrement une formation continue et qualifiante.
- Je prends les mesures nécessaires pour accueillir mon patient dans les meilleures conditions possibles, notamment en termes d'hygiène et de sécurité.
- J'informe mon patient des possibilités et des limites de mes méthodes de traitement, ainsi que des risques et des effets secondaires éventuels, sans promettre des résultats miraculeux.
- J'attire l'attention de l'enfant et de sa famille sur leur part de responsabilité dans le déroulement du processus thérapeutique et sur la nécessité qu'ils coopèrent activement à ce travail.
- Je suis conscient que mon intervention ne se substitue pas aux prises en charge médicales nécessitées par l'état de mon patient.
- A l'égard des assureurs, je m'engage à leur fournir, à leur requête, les informations utiles concernant les démarches thérapeutiques pratiquées.
- Je m'engage à ne pas porter de jugement devant les enfants et leurs familles ou des tiers sur les diagnostics ou les traitements d'autres professionnels.

Secret professionnel et protection des données

- Je préserve le secret professionnel concernant tous les intérêts de l'enfant. Je m'engage à ne donner des informations qu'avec l'accord des représentants légaux et dans la limite des intérêts thérapeutiques.
- J'informe l'enfant et ses représentants légaux, qu'en raison du processus de co-thérapie, des échanges d'informations à son sujet sont nécessaires. Toutefois, je m'assure que toutes les données de mon patient sont protégées contre tout accès non autorisé.
- Je tiens un fichier « patient » complet auquel aucun tiers en dehors de l'équipe d'AGAThE ne peut avoir accès sans son consentement. Les représentants légaux de l'enfant ont le droit de le consulter en tout temps, même après la fin de l'accompagnement thérapeutique.
- Je préserve rigoureusement l'anonymat de mon patient si, à l'occasion de la présentation d'une étude de cas, d'une conférence, d'une publication, je désire utiliser des informations le concernant.

Dans tous les aspects de l'exercice de mon activité, je m'engage à respecter scrupuleusement les valeurs d'AGAThE et ses principes éthiques traduits dans la présente charte de déontologie et de me conformer aux obligations légales et réglementaires en vigueur. En cas de non-respect, je suis conscient.e. que je m'expose aux sanctions prévues selon les règles en vigueur.